

ÉLECTION PROVINCIALE 2026

LES PRIORITÉS DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

L'industrie forestière est un pilier économique et stratégique du Québec. Au cœur d'une filière forestière nationale, elle soutient la vitalité des régions, crée et maintient des emplois de qualité bien rémunérés et contribue à l'occupation du territoire. Les produits du bois sont également au cœur de notre quotidien et répondent à une multitude de besoins essentiels, de l'habitation aux produits de consommation courante, en passant par l'énergie et les nouveaux biomatériaux. Issu d'une ressource locale et renouvelable, le bois constitue un matériau d'avenir et joue un rôle incontournable dans la transition vers une économie plus durable.

UNE VISION FORESTIÈRE POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC

Dans un contexte de tension commerciale internationale croissante et face aux défis d'approvisionnement, des changements climatiques, de la transition énergétique et de la diversification des marchés, le prochain gouvernement devra se doter d'une **vision forestière ambitieuse, durable et mobilisatrice pour l'ensemble du Québec.**

Cette vision devra s'appuyer sur une conviction forte : **le Québec doit être fier de sa forêt, de son industrie forestière et de son savoir-faire en matière d'aménagement durable du territoire.** Pour relever les défis de demain, il faudra faire preuve d'audace, repenser certaines approches, innover dans nos modèles de gestion et mettre en place les conditions nécessaires à l'essor d'une industrie forestière moderne, compétitive et durable.

Cette vision doit également reposer sur une approche renouvelée de l'aménagement forestier. La forêt ne peut plus être considérée en vase clos : **elle doit s'inscrire dans une réflexion globale sur l'occupation et la gestion du territoire.** La conciliation des usages, des valeurs et des intérêts doit reposer sur une approche intégrée, cohérente et prévisible. Une véritable gestion territoriale constitue la voie à privilégier pour mieux concilier les usages, réduire les conflits, accroître la prévisibilité et renforcer la vitalité des territoires forestiers.

Dans cette perspective, l'industrie identifie quatre priorités pour le prochain gouvernement.



01

**BÂTIR DES PARTENARIATS
DURABLES AVEC LES
PREMIÈRES NATIONS**



02

**MODERNISER LE RÉGIME
FORESTIER EN REPENSANT
LA GESTION DU TERRITOIRE**



03

**RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ
DE L'INDUSTRIE ET STIMULER
LES INVESTISSEMENTS**



04

**DÉVELOPPER LES MARCHÉS
ET MAXIMISER LA VALEUR DES
PRODUITS DU BOIS QUÉBÉCOIS**

LES PRIORITÉS DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

01

BÂTIR DES PARTENARIATS DURABLES AVEC LES PREMIÈRES NATIONS

La nouvelle vision forestière doit s'appuyer sur une relation renouvelée entre les Premières Nations et le gouvernement, fondée sur le dialogue, la confiance, le respect mutuel et la recherche de bénéfices partagés.

Le prochain gouvernement devra **favoriser une participation accrue des Premières Nations** aux décisions liées à l'aménagement du territoire et reconnaître pleinement leur rôle comme partenaires dans la gestion des ressources forestières.

LES ACTIONS PRIORITAIRES SONT LES SUIVANTES :

- Maintenir un dialogue permanent, structuré et constructif avec les Premières Nations dans un esprit de collaboration, de confiance et de respect mutuel.
- Accroître la participation des Premières Nations à la gouvernance et à la prise de décision en matière d'aménagement et de gestion du territoire.
- Soutenir le développement de modèles de collaboration et de partenariat permettant aux Premières Nations de participer aux activités forestières et de bénéficier de leurs retombées économiques.

prévisible, compétitif et durable est essentiel pour soutenir les entreprises, stimuler les investissements et l'innovation, renforcer la compétitivité du secteur et favoriser l'émergence de nouveaux produits, notamment ceux issus de la bioéconomie.

LES ACTIONS PRIORITAIRES SONT LES SUIVANTES :

- Adopter une approche de gestion territoriale intégrée permettant de mieux concilier les objectifs de production, de conservation et les autres usages du territoire.
- S'assurer que toute décision ayant pour effet de réduire l'accès au territoire forestier ou à la possibilité forestière fasse l'objet d'une analyse de ses impacts économiques et que des mesures d'atténuation soient identifiées lorsque le besoin est nécessaire.
- Décentraliser la gestion forestière en favorisant la mise en place de modèles de gouvernance adaptés aux réalités et aux priorités des régions.
- Simplifier le cadre administratif et réglementaire applicable aux activités forestières afin de réduire les délais, les doublages et les coûts tout en maintenant des objectifs clairs en matière d'aménagement.
- Faire de la compétitivité du coût d'approvisionnement une priorité du régime forestier et évaluer systématiquement l'impact des décisions gouvernementales sur le coût de la fibre livrée aux usines, et ce, afin d'en améliorer la compétitivité.
- Poursuivre la modernisation du système de tarification des bois afin qu'il reflète mieux les réalités économiques régionales et les conditions du marché.
- Mettre en place un mécanisme permettant de réinvestir une partie des redevances forestières dans les communautés où la récolte a lieu afin de renforcer l'acceptabilité sociale et de maximiser les retombées économiques locales.
- Accroître la prévisibilité de l'accès à la ressource afin de favoriser les investissements à long terme.

02

MODERNISER LE RÉGIME FORESTIER EN REPENSANT LA GESTION DU TERRITOIRE

Le Québec doit revoir son approche de l'aménagement forestier en l'inscrivant dans une vision intégrée de la gestion du territoire.

Dans cette perspective, le prochain gouvernement devra moderniser l'actuel régime forestier afin de le rendre **plus agile, prévisible, davantage ancré dans les réalités régionales et mieux adapté aux défis économiques, environnementaux et sociaux d'aujourd'hui**.

L'accès à la fibre demeure la pierre d'assise de toute la chaîne de valeur forestière. Assurer un approvisionnement

LES PRIORITÉS DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

03

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE ET STIMULER LES INVESTISSEMENTS

Le Québec doit offrir un environnement d'affaires propice à l'innovation, à l'investissement et à la croissance afin que son industrie forestière demeure parmi les plus performantes et compétitives au monde. Dans un contexte de tension commerciale internationale croissante et d'importantes transformations économiques, technologiques et environnementales, **la compétitivité du secteur doit constituer une priorité gouvernementale.**

Le prochain gouvernement devra mettre en place les conditions favorables à la modernisation des installations, à l'amélioration de la productivité et à l'émergence de nouvelles filières de développement. Il devra également reconnaître le rôle stratégique de l'industrie forestière dans la vitalité des régions, la transition énergétique, l'économie circulaire et la décarbonation de l'économie québécoise.

LES ACTIONS PRIORITAIRES SONT LES SUIVANTES :

- Déployer une Stratégie de développement industriel propre au secteur forestier, dotée d'objectifs clairs, de mesures concrètes et de mécanismes de suivi.
- Assurer l'accès à une main-d'œuvre qualifiée en facilitant notamment le recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires lorsque les besoins ne peuvent être comblés localement.
- Maintenir un avantage concurrentiel en matière d'énergie afin de préserver la compétitivité des usines québécoises.
- Adopter un cadre réglementaire prévisible, efficace et cohérent qui favorise la compétitivité des entreprises, l'innovation et la protection de l'environnement.
- Accélérer le développement de nouvelles économies en soutenant la transformation des coproduits forestiers en produits innovants à forte valeur ajoutée.
- Reconnaître et valoriser la contribution de l'industrie forestière à la transition énergétique, à la séquestration du carbone et à la décarbonation de l'économie québécoise.

04

DÉVELOPPER LES MARCHÉS ET MAXIMISER LA VALEUR DES PRODUITS DU BOIS QUÉBÉCOIS

Le Québec doit accroître l'utilisation du bois sur son territoire et maximiser la valeur générée par sa ressource forestière.

Le gouvernement doit agir comme un véritable partenaire de l'industrie en **créant les conditions favorables à l'utilisation accrue du bois**, notamment dans le secteur de la construction.

POUR Y PARVENIR, LE PROCHAIN GOUVERNEMENT DEVRAIT :

- Faire preuve d'exemplarité en privilégiant le bois dans les projets de construction et de rénovation des bâtiments publics.
- Maintenir un cadre réglementaire favorisant l'innovation dans la construction résidentielle et commerciale ainsi que l'utilisation accrue du bois.
- Encourager le recours aux systèmes préfabriqués en bois afin d'accélérer la réalisation des projets et de répondre à la crise du logement.
- Accélérer la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur la transformation du secteur forestier, en collaboration avec le gouvernement fédéral.
- Faire de la défense de l'industrie forestière une priorité dans les relations commerciales du Québec et du Canada, notamment face aux tarifs douaniers américains et aux mesures protectionnistes qui fragilisent la compétitivité des entreprises forestières.
- Soutenir le développement de la deuxième et de la troisième transformation afin d'accroître la valeur ajoutée des produits forestiers québécois.
- Positionner davantage le bois comme une solution renouvelable et stratégique contribuant à la décarbonation du secteur de la construction et à l'atteinte des objectifs climatiques du Québec.